

Procédures de maintien en condition opérationnelle

MAINTIEN EN CONDITION OPÉRATIONNELLE PENDANT LA DURÉE D'UTILISATION

Au-delà des points de contrôle à effectuer régulièrement durant toute la durée de vie du protecteur gonflable, il est très fortement recommandé d'**effectuer un déclenchement volontaire de l'airbag au moins une fois tous les deux ans**.

Ce déclenchement permettra d'évaluer que le protecteur gonflable n'a pas subi de dommages du fait d'une irrégularité d'usage (entretien, stockage, manipulation...).

Le coût d'un tel déclenchement se limite à une cartouche de CO₂.

MAINTIEN EN CONDITION OPÉRATIONNELLE SUITE À UN DÉCLENCHEMENT NON DESTRUCTEUR

En cas de déclenchement du protecteur gonflable, l'utilisateur est entièrement autonome sur son réarmement. A ce titre, et suite à un déclenchement non destructeur du protecteur gonflable, le seul coût associé à sa remise en état est le coût de la cartouche de CO₂. Il n'y a aucune intervention nécessaire du fabricant.

Ceci étant, et dans le cas où le contrôle visuel du protecteur gonflable pourrait laisser supposer qu'il ait subi un quelconque dommage, il est alors impératif de contacter le fabricant.

MCO Airbag V2

MAINTIEN EN CONDITION OPÉRATIONNELLE



PROCÉDURES DE MAINTIEN EN CONDITION OPÉRATIONNELLE DU PROTECTEUR GONFLABLE FILAIRE

Tenues motocycliste avec protecteur gonflable filaire
pour les personnels de la sécurité intérieure

Procédures de maintien en condition opérationnelle

Ce document ne se substitue pas au manuel d'utilisation qui répertorie toutes les précautions d'usage et les points d'avertissements sensibles.

Il a plus pour vocation de mettre l'accent sur les points de contrôles réguliers qu'il convient de respecter pour une utilisation performante du protecteur gonflable.

MAINTIEN EN CONDITION OPÉRATIONNELLE PENDANT LA DURÉE D'UTILISATION

Durant toute la durée d'utilisation de votre protecteur gonflable, veuillez à contrôler régulièrement les points listés ci-dessous :

Cartouche:

- Pour éviter tout risque d'explosion de la cartouche de gaz, utiliser et entreposer le protecteur gonflable dans un environnement dont la température est inférieure à 45°C.
- S'assurer que la cartouche installée sur le boîtier n'est pas une cartouche usagée (une cartouche usagée est facilement identifiable car elle présente une perforation à sa base).



- Veiller à ce que la date de validité mentionnée sur l'étiquette de la cartouche soit conforme.
- Veiller à ce que la cartouche ne présente pas de points de corrosion. Si tel est le cas, la remplacer immédiatement.

- Peser au moins une fois par an la cartouche, celle de 50cc doit avoir une masse de 154gr ± 3g, celle de 60cc doit avoir une masse de 183g ± 3g (dans des conditions atmosphériques et de température normales).

Câble de connexion:

- S'assurer que le câble de connexion est fixé à la motocyclette selon les instructions du manuel d'utilisateur.
- Remplacer tout câble de connexion qui présenterait des points d'usure ou des signes de détérioration (en utilisation intensive, un remplacement de précaution tous les deux ans est recommandé).



Procédures de maintien en condition opérationnelle

Boîtier de contrôle:

- S'assurer que la vis de réarmement n'est pas restée logée dans le boîtier de contrôle (auquel cas le protecteur gonflable ne pourra jamais se déployer). Si tel est le cas, la dévisser et l'ôter.



Fixation de l'airbag dans la veste mi-saison/hiver (ou le blouson été)

- S'assurer régulièrement que tous les points de fixation dont dispose le protecteur gonflable sont correctement liés à la veste mi-saison/hiver (ou au blouson été):
 - Tous les rubans auto-agrippants de couleur jaune (partie crochet) doivent être rigoureusement superposés à leurs parties astrakan (partie poil) correspondantes positionnées à l'intérieur de la veste (ou du blouson).



- Les boutons pressions sur les trois rubans de couleur orange présents au niveau de l'encolure doivent être insérés dans les passants prévus à cet effet. Pour assurer le maintien du protecteur gonflable, il est nécessaire de fermer les boutons pression de chaque ruban.



- Effectuer au minimum une fois par an un contrôle visuel du protecteur gonflable. En cas de doute ou de dommage avéré, contacter le fabricant.